
remarque remi cerceau concernat le projet telecabine Peisey

À partir de CERCEAU REMI [REDACTED]

Date Mer 07/01/2026 08:33

À enquetetelevillagepeisey2025@outlook.fr <enquetetelevillagepeisey2025@outlook.fr>

Madame le commissaire enquêteur,

Je me permets de m'adresser à vous en tant que propriétaire d'un chalet à proximité de la gare d'arrivée à Pan Peisey du télécabine Lonzagne.

J'ai deux points d'interrogation concernant la gare d'arrivée sur plan Peisey: La gestion des flux de skieurs qui sera doublée et surtout les moyens mis en œuvre pour la prévention des nuisances sonores.

Gestion du flux des skieurs

Aujourd'hui la montée entre la gare d'arrivée et les pistes se fait par un ascenseur et la descente à pied. Cette descente à pied par des escaliers métalliques abrupts et la traversée d'une route pose des problèmes de sécurité et ceux-ci seront multipliés par l'augmentation du flux de skieurs. L'adjonction d'un deuxième ascenseur semble indispensable pour que la montée et descente se fassent en toute sécurité.

Actuellement, les skieurs passent et attendent le télévillage sous le téléphérique vanoise express en contiguïté de mon terrain. Je suppose que dans le projet à venir, il en sera de même, je n'ai aucune information sur les aménagements prévus pour gérer les skieurs en attente ou en transit.

Les nuisances sonores

Je souhaitais relever le point particulier des nuisances sonores induites par la gare d'arrivée et je partage cette inquiétude avec l'ensemble des copropriétaires de la résidence des chalets de la Vanoise et du chalet Emanuelle, résidences situées de part et d'autre de la gare d'arrivée du Lonzagne.

La proximité de ces deux résidences, permet de qualifier cette gare d'arrivée comme étant en milieu urbain, ceci implique des obligations légales et réglementaires en termes de réduction d'émissions sonores plus exigeantes qu'en milieu ouvert.

J'ai appris que le moteur se situerait en gare d'amont. Il est regrettable que ce choix ait été effectué sans concertation préalable avec les riverains car les habitations en station sont concentrées à proximité de la gare d'amont et non pas de la gare d'aval qui reste plus éloignée des habitations. D'autre part l'augmentation du débit de cette installation bénéficiera aux habitants autour de la gare d'aval qui verront ainsi leur accès au domaine skiable facilité.

Les inconvénients sont donc reportés sur les riverains de la gare d'amont en station et les bénéfices pour les habitants autour de la gare d'aval, d'où une grande vigilance sur les nuisances sonores et l'intégration du projet dans son environnement pour le projet en station.

Ma lecture des sites spécialisés sur le sujet (remontees-mecaniques.net) m'a indiqué que les facteurs qui réduisaient la nuisance sonore étaient le caractère enterré du moteur (comme celui qui équipe le télévillage actuel) et le fait que ce soit une gare fermée. Ces deux éléments sont indispensables pour garantir une diminution des nuisances sonores en milieu urbain. Or je n'ai pas d'information sur ces deux éléments afin de garantir la viabilité du projet et son acceptation.

D'autre part, Monsieur le maire m'avait assuré oralement qu'il avait l'intention de procéder à la plantation d'arbres dans la zone sous le vanoise express afin de diminuer l'impact visuel et sonore de sa nouvelle installation vis-à-vis des riverains immédiats. Je n'ai également pas d'information sur le sujet.

Voilà les trois points (moteur enterré, gare fermée, boisement sous le vanoise express) qu'il me semble indispensable de vérifier et intégrer au projet avant que ne soient débutés les travaux.

Aujourd'hui 20 ans après l'installation du Vanoise express, chacun s'interroge sur le fait qu'une telle structure en béton, sans habillage, sans préoccupation esthétique de bonne intégration pour le voisinage ait pu être implantée en plein centre de la station. Les mêmes interrogations se posent sur le projet de télécabines en termes de nuisance sonore et esthétique. En effet si le projet facilite aux habitants de Peisey Nancroix l'accès au domaine skiable, le risque de cette deuxième infrastructure est de transformer le centre station de Plan Peisey en zone technique entre béton et nuisance sonore, disqualifiant l'ensemble de la station. Une attention à sa bonne intégration est donc un pré requis indispensable.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ces remarques et en espérant que vous leur donnerez une suite favorable, je reste bien entendu à votre disposition pour échanger sur ces différents points.

Respectueusement

Remi cerceau

Propriétaire du chalet numéro 5 des résidences des chalets de la Vanoise

